

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**Mairie de Semblançay**  
**7 Place Jacques de Beaune – 37360 SEMBLANÇAY**  
**Tel : 02 47 29 86 86 – Fax : 02 47 56 55 76**  
**e-mail : secretariat.sbhc@wanadoo.fr – site : www.gatine-choisilles.org**

\* \* \*

**Marché public de Travaux**

\* \* \*

**Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.**

***Règlement de la consultation - RC***

Maître de l'ouvrage :  
**Mairie de Semblançay**

**Objet du Marché :**  
**Réhabilitation de l'école élémentaire**  
**Lot 1- Menuiseries extérieures**  
**Lot 2- Couverture - étanchéité**  
**Lot 3- Isolation extérieure sur maçonnerie**  
**Lot 4- Isolation extérieure sur ossature bois**  
**Lot 5 - Ventilation**

**Date limite de remise des offres : Mercredi 25 avril 2012 12h00**

## **Article 1 Objet et allotissement**

### **1. Objet**

Le présent marché a pour objet la réhabilitation de l'école élémentaire conformément aux préconisations du conseil d'orientation énergétique du patrimoine (COEP) visant à une meilleure performance de consommation énergétique du bâtiment.

**Les entreprises candidates doivent impérativement effectuer une visite du site en compagnie de l'adjoint en charge des bâtiments ou de Monsieur le Maire avant de remettre l'offre (le mercredi hors présence d'élèves).**

Un récépissé de visite sera remis et devra être inséré dans l'enveloppe contenant l'offre.

### **2. Allotissement**

Le présent marché comprend cinq lots

- N°1- Menuiserie extérieures
- N°2 Couverture – étanchéité
- N°3 Isolation extérieure sur maçonnerie
- N°4 Isolation extérieure sur ossature bois
- N°5 Ventilation

## **Article 2 Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification (ou de son ordre de service) à la date de fin de la période de garantie technique.

## **Article 3 Réponse en groupement**

Les opérateurs économiques peuvent répondre seuls ou en groupement conjoint ou solidaire.

## **Article 4 Option**

Le marché ne comporte pas d'option.

## **Article 5 Pièces constitutives du marché**

Le présent marché est constitué par les documents contractuels suivants, énumérés par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (AE),
- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le CCAP
- Le CCTP comprenant une synthèse du rapport d'étude du cabinet Energio avec les préconisations à respecter
- La Proposition technique et devis établi par l'entreprise
- Le récépissé de visite des lieux remis par la Mairie de Semblançay à la suite de la visite obligatoire
- Le planning d'exécution de la prestation remis par l'entreprise

## Article 6 Présentation et contenu des plis

La proposition du candidat comportera les documents suivants :

- Les formulaires **DC4** (lettre de candidature) **DC5**, **DC6** et **DC7**.

Les formulaires DC4, DC5, DC6 et DC7 sont téléchargeables à l'adresse suivante : [http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo\\_struct\\_marc\\_publ/form\\_tele/decl\\_cand.html](http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_marc_publ/form_tele/decl_cand.html) ou sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr), rubrique marchés publics ;

- L'acte d'engagement (AE)
- Cahier des clauses d'administratives Particulières (CCAP)
- Règlement de consultation signé (RC)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comprenant les préconisations obligatoires du bureau d'études Energio,
- Récépissé de visite des lieux,
- proposition technique et devis établi par l'entreprise
- un planning d'exécution de la prestation remis par l'entreprise
- Liste des références de l'entreprise dans un chantier de même importance

## Article 7 Remise des plis

Les plis comprenant les offres doivent parvenir par tout moyen assurant date certaine de réception, et ce **avant le mercredi 25 avril 12h00**, à l'adresse suivante :

Mairie de Semblançay  
7 Place Jacques de Beaune  
37360 SEMBLANÇAY

En cas de remise en mains propres, les horaires d'ouverture au public de la Mairie de Semblançay sont les suivants :

Les lundis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Les mardis et jeudis : de 8h30 à 12h.

Doivent être indiqués sur les plis :

- le numéro et l'objet du marché concerné « 2012-01 Marché public de travaux Ecole élémentaire - Procédure adaptée ».
- la mention « NE PAS OUVRIR ».

**La date limite de remise des plis est fixée au Mercredi 25 avril 2012 à 12h00**

## Article 8 Critères pondérés de choix des offres

Les offres des candidats seront jugées selon les critères suivants, classée et pondérés par ordre décroissant :

- 1) Qualité : conformité de l'offre par rapport aux préconisations du bureau d'études et références de l'entreprise en matière de chantier de même importance : 30%
- 2) Moyens techniques et humains mis en œuvre pour permettre la réalisation des travaux dans des délais meilleurs que ceux inscrits dans les pièces constitutives du marché: 30%
- 3) Prix des prestations : 40%

## **Article 9 Négociations**

A l'issue de l'analyse des offres, la Mairie de Semblançay se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux placés en fonction des critères établis dans le règlement de consultation.

Cette négociation pourra se faire, soit en face-à-face, soit par échange de courrier.

A la suite de la négociation, une nouvelle analyse des offres sera réalisée et un nouveau classement des candidats sera réalisé : le candidat classé premier sera attributaire du marché, sous réserve qu'il ait transmis les pièces nécessaires dans le cadre de sa candidature.

## **Article 10 Attribution provisoire**

L'attribution sera prononcée sous réserve que le titulaire pressenti produise les certificats fiscaux et attestation sociale des administrations concernées dans un délai de cinq jours après la demande de la Mairie de Semblançay.

## **Article 11 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 12 Modalités de paiement**

Le titulaire adressera une facture à la Mairie de Semblançay.

Le délai de paiement est celui fixé à l'article 98 du code des marchés publics, soit 30 jours.

Le délai court à compter de la date de réception de la facture par la Commune.

Le règlement s'effectuera par virement.

La Mairie de Semblançay se libérera des sommes dues par virement au compte bancaire ou postal ouvert au nom de la Société (joindre un RIB ou RIP en original).

## **Article 13 Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la mairie par téléphone au 02 47 29 86 86 ou mail : [secretariat.sblc@wanadoo.fr](mailto:secretariat.sblc@wanadoo.fr)

Lu et approuvé  
*L'entreprise*